Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260407-2026_31-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 7/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : Mr BELMONT Yann, Mme BRUNEL Corinne, Mr FALOURD Bruno, Mr GERARD Aymeric, Mr GUEGAN Romuald, Mr GUERLAVAIS Julien, Mme GUILLOUET LEGRAND Mme LUCAS Elodie, Mme MODICOM Christelle, Mr RAUFLET Didier, , Mme TISLER Viviane, Mr YANG Paul, Mme YEH Angèle

Absents excusés : Mme RENOUARD Magalie

Procuration : Mme RENOUARD Magalie donne pouvoir à Mr Didier RAUFLET

A été nommé(e) secrétaire : Mme Viviane TISLER

2026-31 Désignation du délégué Elu du COS Breizh

Le COS Breizh est une association de 1901, fondé par la loi de Février 2007 à gérer les œuvres sociales (article 9 de la loi 83-634 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires). Le COS Breizh est un organisme paritaire élus/agents, l'assemblée se compose de deux collèges, l'un représentant les Personnes Morales, l'autre représentant les agents.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué Elu du COS Breizh,

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés désigne comme représentant de la personne morale « délégué élus » au COS Breizh :

Mme Viviane TISLER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026

Le Maire
Didier RAUFLET

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire
Viviane TISLER